

Fiche de données de sécurité CRONIGON[®], CRONIGON[®]He20

Date de création : 28.01.2005
Date de révision : 20.09.2010

Version : 5.1

CH / F

N°FDS : 1071
Page 1 / 2

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit
CRONIGON[®] Art.525
CRONIGON[®]He20 Art.528

Utilisations connues
Soudage des métaux gaz actif (MAG)

Identification de la société
PanGas AG, Industriepark 10, 6252 Dagmersellen, Suisse

Número de téléphone d'urgence (24h): **+41 (0) 844 800 300**

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation dangereuse au sens du guide européen 45/1999/EG
Classification
Asphyxiant à forte concentration.
Indication des risques pour l'homme et l'environnement
Risque d'asphyxie à haute concentration.
Gaz comprimé

3 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Préparation: Préparation.
Composants/Impuretés
Contient les composants suivants:
Dioxyde de carbone
N° CAS: 124-38-9 N° EINECS: 204-696-9
Classification CE des substances pures:
Non classé comme dangereux pour la santé

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation
Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

De faibles concentrations de CO2 entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Ingestion
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques
L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'éclatement des récipients. Ininflammable
Produits de combustion dangereux
Aucun.
Agents d'extinction appropriés
Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
Méthodes spécifiques
Si possible, arrêter le débit gazeux. Eloigner le récipient ou le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
Equipements de protection spéciaux pour pompiers
Dans les espaces confinés utiliser un Appareil Respiratoire Isolant .

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles
Evacuer la zone. Porter un Appareil Respiratoire Isolant pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Protection de l'environnement
Essayer d'arrêter la fuite. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Méthodes de nettoyage
Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient. Utiliser uniquement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.
Stockage
Sécuriser les emballages pour éviter les chutes. Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Valeur type	Comp.	Valeur	Note
Suisse - VME	CO2	5000	

Protection personnelle
Assurer une ventilation appropriée. Porter des gants de manutention et des chaussures de sécurité lors de la manipulation des bouteilles

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales
Aspect/Couleur: Gaz incolore
Odeur: Aucune.

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative, gaz (air=1): Plus lourd que l'air.
Solubilité dans l'eau (mg/l): Non connue.
Autres données
Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité
Stable dans les conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités
D'après la "conventional computation method of the EC/1999/45", n'est pas classé comme dangereux pour la santé
Toxicité aigue
Les concentrations au delà de 8% de CO2 peuvent rapidement provoquer un insuffisance circulatoire
Les symptômes sont le mal de tête, les nausées et les vomissements, jusqu'à la perte de connaissance.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités

Fiche de données de sécurité CRONIGON[®], CRONIGON[®]He20

Date de création : 28.01.2005
Date de révision : 20.09.2010

Version : 5.1

CH / F

N°FDS : 1071
Page 2 / 2

Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déversé en grande quantité.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

Nr. CED 16 05 05

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Classe 2 Code de classement 1A

Code ONU et désignation officielle

UN 1956 Gaz comprimé, N.S.A.

UN 1956 Compressed Gas, n.o.s.

Etiquettes 2.2 N° de risque 20

Instruction d'emballage P200

IMDG

Classe 2.2

Code ONU et désignation officielle

UN 1956 Compressed Gas, n.o.s.

Etiquettes 2.2

Instruction d'emballage P200

EmS FC, SV

IATA

Classe 2.2

Code ONU et désignation officielle

UN 1956 Compressed Gas, n.o.s.

Etiquettes 2.2

Instruction d'emballage P200

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités. Avant de

transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés. S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. Assurer une ventilation convenable. Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Directive 67/548

Non inclus dans l'Annexe I.

Classification CE

Non classé comme substance dangereuse.

Etiquetage

- Symboles

Aucun symbole n'est demandé.

- Phrases de risques

RAS Asphyxiant à forte concentration.

- Phrases de sécurité

S9 Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

S23 Ne pas respirer le gaz.

16 AUTRES INFORMATIONS

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Avis

Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Fin du document